



## Dispositif démissionnaire et Imnp

Par **Nomaju**, le **25/05/2022** à **23:13**

Bonjour,

J'ai obtenu un accord pour la création d'une micro libéral non réglementée. Cependant quelqu'un vient de m'indiquer que le dispositif impose de créer l'entreprise après l'inscription à pole emploi. Je suis en Imnp (régime réel) depuis quelques années (aucun lien avec l'activité ciblée par le dispositif) et il semblerait qu'il ne soit pas possible d'avoir deux siret en individuel. J'ai fais quelques recherches sur le net et les données ne sont pas forcément égales.

Pouvez-vous m'informer sur ce fait ? Est-il possible d'avoir un deuxième siret en étant Imnp et en créant une micro pro ?

Cela peut-il mettre en péril le versement des aides chomages ?

Vous remerciant par avance.

Par **Marck.ESP**, le **26/05/2022** à **08:18**

Bonjour

Pour confirmation :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/micro-entreprise-cumul-exercer-plusieurs-activites>

Par **Nomaju**, le **26/05/2022** à **08:46**

Merci pour votre réponse.

Il est en effet possible de cumuler plusieurs activités au sein d'une même micro.

Cependant je me demande si dans mon cas cela va juste modifier mon Imnp déjà existant ou créer un nouveau siret du fait de la

nouvelle activité ? Et surtout vais je pouvoir bénéficier des aides pour pouvoir me lancer sereinement.

Par **Gregorius**, le **02/07/2024** à **15:19**

Bonjour,

Je suis dans la même situation, avez-vous pu obtenir les aides de pôle emploi (France travail aujourd'hui) sans difficultés ??